



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt et un, le 27 août, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 23/08/2021

Présents : APPY Carole, BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, FERRIE Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David.

Pouvoirs : DO ESPIRITO SANTO Nathalie à APPY Carole, DUBORPER Sabrina à BRAAK Laurent.

Absents : BIGEONNEAU Didier, RUMEAU Frédérique.

Nombre de suffrages exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

M. Olivier Léon a été élu secrétaire de séance.

2021/32 Subventions aux associations.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a prévu un budget d'aide aux associations de 7 000 € pour l'exercice 2021 et qu'en 2020 aucune aide n'avait été distribuée.

Un appel à demandes a été adressé aux associations le 20 juillet. Les demandes faites en réponse à cet appel et une proposition d'attribution ont été transmises au Conseil dans les documents préparatoires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ces propositions concernant les subventions aux associations œuvrant sur la commune, ou en collaboration avec la commune.

Après discussion, le Conseil décide d'allouer les montants suivants :

Coopérative scolaire :	2 900 €
Comité des fêtes :	2 200 €
Au Four et au Moulin :	600 €
En courant d'air :	500 €
ACCA :	200 €
Ad Vocalys :	200 €
Autour de l'école :	200 €
Tennis club :	200 €

Les demandes de travaux du tennis club seront également prises en charge par la commune.

Le Conseil approuve également le versement de 200 € au bénéfice de la fondation ARSEP pour la lutte contre la sclérose en plaques qui sera financée par la ligne budgétaire du CCAS (article 658822 « Aides »).

Monsieur Marc Bernadberoy, membre du bureau du tennis club, n'a pas pris part au vote.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- confirme que ces dépenses sont inscrites en fonctionnement au budget primitif 2021 aux articles 6574 et 658822,
- approuve ces propositions et accorde ces subventions pour un montant total de 7 200 €.
- autorise M. le Maire à signer tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Transmis en Préfecture 31/08/2021.
Rendu exécutoire le 31/08/2021.
Affiché le 31/08/2021.
Le Maire, Laurent BRAAK.

